

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 9

Rubrik: Revue des revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

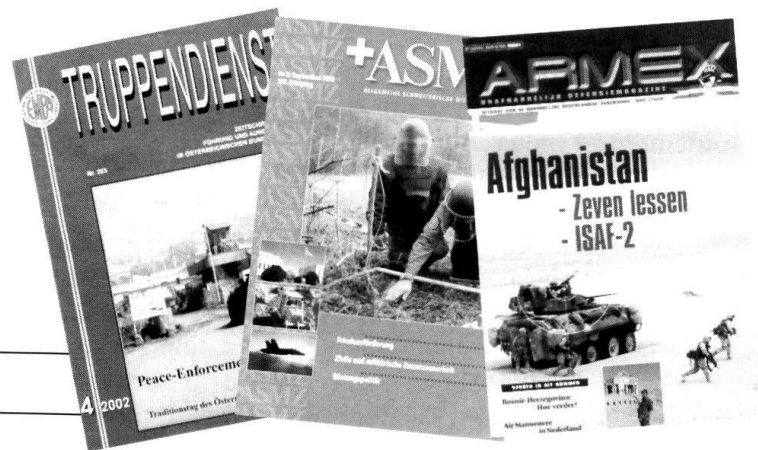
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue des revues

■ Cap Alexandre Vautravers



Politique de sécurité

Dans l'ASMZ de septembre, le conseiller national Schneider-Amman dresse un tableau très «convenu» de la situation internationale. Il souligne que les foyers de tensions sont moins loin que certaines images télévisées pourraient nous le laisser croire. Il évoque les forces politiques qui tentent de saper les efforts de sécurité de notre pays. Depuis 1987, huit initiatives visant l'armée et la politique de sécurité nationale ont été rejetées par le peuple, par des majorités de 62 à 78%. Malgré 9 milliards d'économies, soit 40% en francs constants ou 17% en terme courant, l'Etat ne semble pas enclin à honorer ses engagements de la Table ronde de 1998, à savoir de stabiliser le budget de la défense. Même le plafonnement à 4,3 milliards annuels est aujourd'hui remis en cause. Une variante de planification évoque une baisse supplémentaire de 900 millions par année. Que le DDPS, bonne pâte, soit encore en mesure de faire des économies est probable. Cependant, l'équipement, l'efficacité et le moral de l'armée subissent déjà le contrecoup de cette politique à court terme; la réforme de l'armée paraît déjà bien compromise. Une politique à courte vue peut avoir de graves conséquences à long terme. (ASMZ N° 9, 2002)

Plus concret et moins conventionnel, le colonel Urs Lauk, président de la Société suisse des officiers de protection AC, analyse les risques que représentent le terrorisme nucléaire (ASMZ N° 9, 2002); un prochain volet sera consacré aux menaces chimiques. Il existe cinq types principaux de menaces :

■ **L'utilisation d'armes A militaires.** Cette menace est peu crédible, car elle implique que des terroristes aient, non seulement pu détourner à leur profit une arme et son ogive, mais également toute

une infrastructure complexe d'entretien, de programmation et de mise à feu, ce qui implique le détournement ou l'assistance de personnels extrêmement qualifiés.

■ La fabrication d'une **bombe artisanale** par des terroristes implique l'acquisition de matières fissiles en quantités importantes: 20 kg de plutonium 239, 40-50 kg d'uranium 235. Une telle arme peut être cachée dans un véhicule utilitaire. Le problème principal est la mise à feu car, par définition, aucun test ne peut être effectué.

■ **Diffusion de matériaux radioactifs.** Il s'agit de disposer, autour d'une arme conventionnelle comprenant plusieurs dizaines de kg d'explosifs hautement brisant, des matières radioactives qui seront ainsi répandues dans l'atmosphère. Ces substances sont le césium 137, l'iridium 192 ou le cobalt 60. Celles-ci peuvent être trouvées en très petites quantités, par exemple dans des hôpitaux. Mais une bombe efficace nécessiterait au moins une centaine de kg de ces substances. Le défi est ici la manipulation et la mise en place de l'engin, forcément statique, sans que les radiations puissent être détectées avant la mise à feu. Dans le cas où ces substances sont confinées dans des récipients de plomb, leur ouverture nécessite de longues heures. L'efficacité ne permettrait pas de tuer des personnes par irradiation, mais en milieu urbain deux à trois pâtés de maisons pourraient être touchés, nécessitant une rigoureuse et fastidieuse décontamination; le cas échéant, les bâtiments pourraient devoir être abattus et évacués.

■ Le **sabotage d'installations nucléaires** est difficile à mettre en œuvre, car celles-ci sont bien protégées. Une action terroriste utilisant des armes lourdes à tir tendu ou courbe a peu de chances d'aboutir. Même un bombardement ou l'écrasement d'un avion nécessiterait une précision très importante.

■ Les infrastructures fixes sont le plus souvent bien protégées. Il est donc beaucoup plus facile de **s'attaquer au transport de combustibles ou de matières radioactives**. Des armes simples, entre autres des munitions-flèches ou à charge creuse suffiraient à percer les conteneurs relativement légers utilisés pour les transports ferroviaires ou routiers. On obtiendrait ainsi le meilleur effet de surprise, en pouvant choisir le terrain le plus favorable pour l'embuscade.

La revue autrichienne *Truppendienst* (N° 4, 2002) trace un tableau très complet des engagements à l'étranger des armées allemande et autrichienne ainsi que l'instruction dispensée en vue de ceux-ci. Deux articles de la même revue sont consacrés aux missions de maintien ou d'imposition de la paix, qui, malgré leur nature distincte, doivent être planifiées et commandées comme des opérations militaires. On évoque également les responsabilités des unités territoriales, qui doivent intervenir dans des situations infra-guerrières.

Droit international humanitaire

Le commandant de corps Jean Abt présente dans un court article l'histoire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ainsi que des différentes conventions de Genève et de La Haye (I-IV) ainsi que les deux protocoles additionnels de 1977. Si certains ont critiqué ces conventions, parce qu'elles seraient mal adaptées aux conflits modernes (guérillas, guerres civiles), ces reproches sont en grande partie désarmés par le fait que les conventions ne s'attachent pas tant à déterminer si telle agression est légale ou non; elles sont bien davantage destinées à limiter les effets des combats sur les non-belligérants. D'autre part, il n'existe rien dans les conventions de Genève qui interdise la lutte contre le terrorisme. La solution n'est donc pas tant dans la réécriture des conventions, mais dans leur diffusion et l'application plus stricte de ce qui existe déjà. (ASMZ N° 9, 2002)

Le brigadier Henri Monod, ancien commandant de l'unité médicale (SMU) envoyée au Sahara occidental, présente sa nouvelle fonction de directeur du Département militaire de l'Institut international de droit humanitaire à San Remo. Il y décrit les fonctions et les atouts de cette institution, qui propose des cours de droit international des conflits

armés (DICA), de droit humanitaire international (DHI) et de droit international des réfugiés (DIR). Certains enseignements sont destinés aux civils, mais le 80% d'entre eux s'adresse aux militaires. On peut se réjouir du cosmopolitisme des quelque 60 enseignants. Et déplorer que la majorité des participants soient des spécialistes du droit, alors que ce sont des officiers «de ligne» (commandants, officier d'état-major) qui en ont le plus besoin. (ASMZ N° 9, 2002)

Enseignements

La revue néerlandaise *Armex* N° 4, d'août 2002, propose un article sur les onze leçons du conflit actuel en Afghanistan. On évoque également la participation nationale à cette opération, désignée «ISAF-2». Un article très complet relate les dernières manœuvres aéromobiles de la 11^e brigade. Les principes de base de l'engagement d'hélicoptères de combat et de transports aériens sont énumérés. Ainsi il est important de concentrer les effets et non les forces. Les troupes débarquées ont besoin de nombreuses armes antichars et d'une réserve logistique. A l'avenir, elles pourraient être dotées de leur propres drones pour l'exploration et la direction des feux. La même revue consacre un article au combat d'unités mécanisées en zone urbaine. Là aussi, principes et tactiques sont successivement décrits. On note toutefois que le village d'instruction représente un lotissement, un quartier de villas ou un zone de faible densité de population; une zone urbaine ou industrielle n'est pas figurée.

Supériorité aérienne

La république tchèque acquiert 24 JAS-39 *Gripen* version export, dans le cadre d'un grand programme de coopération avec la Suède, la Grande-Bretagne, le tout dans l'optique d'une entrée dans l'Union européenne. L'état des forces aériennes tchèques était préoccupant après la vente des Mig-29 à la Pologne, la mise hors service des Mig-23, Su-25 et Su-22. Ne restait plus en service que 24 Mig-21 obsolètes, dont les coûts d'entretien sont plus élevés que ceux des nouveaux chasseurs-bombardiers. Désormais, 20 JAS-39 monoplaces et 4 biplaces serviront à la défense aérienne, alors que 36 L-159 et 36 autres en réserve, développés par BAE-Systems, recevront, malgré des problèmes de

mise au point, les missions d'entraînement avancé et d'attaque au sol. (*Truppendienst* N° 4, 2002)

A. V.

Le major Oskar Krasser retrace l'histoire des Forces aériennes autrichiennes, marquée depuis 1955 par l'achat d'appareils britanniques (*Vampire*) puis suédois (*J-29*, *Saab 105Ö*, *J-35Ö*) et enfin de nombreux moyens de transport (*PC-7*, *P-6*, *Alouette II*, *AB-212*, *S-70*, *C-130 Hercules*). (*Truppendienst* N° 4, 2002)

D'importantes manœuvres aériennes ont été menées au-dessus de l'Autriche. «AMADEUS 2002» a servi à démontrer les possibilités de coopération et d'interopérabilité entre les Forces aériennes autrichiennes (4 *J-35Ö Draken*, 6 *Saab 105Ö*), italiennes (2 *Tornado IDS*), suisses (5 *F/A-18*) et françaises (4 *Mirage 2000C*, 1 *E-3F AWACS*). Les procédures et la collaboration entre les organes de surveillance et de conduite (radars aériens ou terrestres, dont un *Taffir* helvétique), la DCA et les appareils en vol a été entraînée dans le cadre de la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne.

Les missions aériennes les plus dangereuses sont la guerre électronique et la suppression des défenses anti-aériennes ennemies (*SEAD*). Avec le retrait des forces américaines des *F-4G Wild Weasel* et des *EA-6A*, les appareils encore utilisés sont le *RC-135 River Joint*, l'*EF-111 Raven*, l'*EA-6B Prowler* et le *F-16CJ Falcon*. Seuls les deux derniers sont armés et peuvent être engagés dans des missions offensives. Le nouvel *F-16CJ* n'offre pas pleinement satisfaction, manquant d'équipements de détec-

tion, de contre-mesures et surtout d'une autonomie suffisante. A terme, le *F-35* ou des *drones* devront reprendre ces missions. En attendant que ceux-ci voient le jour, il est possible qu'une version de guerre électronique du *F/A-18F* baptisée *Growler* soit développée.

Autre amélioration, l'efficacité et la rapidité des transmissions d'informations sont désormais gérées entre les senseurs, les centres de commandement et les vecteurs d'armes par un nouveau système dénommé *Link-16*.

A.V.

Rejoignez-nous !

Le départ de certains collaborateurs, cumulé à l'accroissement significatif du volume de revues que nous devons traiter chaque mois, nous pousse à lancer cet appel. En effet, nous recevons régulièrement des revues en langue espagnole, portugaise, italienne ou roumaine, ainsi que plusieurs revues autrichiennes ou françaises, d'excellente facture, que nous ne pouvons malheureusement exploiter à leur juste mesure. Contactez-nous. Vous rejoindrez ainsi une équipe motivée, ouverte aux nouvelles idées et vous contribuerez à enrichir les pages de votre *Revue militaire suisse*.